



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur de règlements

Règlements Nos. 97.05.06.24, 12.08.09.24 et 24.09

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil du 5 août 2024, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement No. 95.07.06.24 modifiant le règlement No. 95.07 constituant un fonds de roulement
- Règlement No. 12.08.09.24 modifiant le règlement No. 12.08 sur la sécurité publique et le stationnement dans la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil afin de retirer des panneaux d'arrêt
- Règlement No. 24.09 relatif à la garde de poules en milieu urbain

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la Loi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 9 août 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 9 août 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière